

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 DI LUGLIU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 JUILLET 2023

2023 / E3/052

**REPONSE DE MADAME ANGELE BASTIANI A LA QUESTION DEPOSEE PAR LE GROUPE
AVANZEMU**

Objet : Session spécifique sur le tourisme

Monsieur le Président, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La dépense touristique en Corse est estimée à 3,5 milliards d’euros par an par l’INSEE, et de nombreux pans de notre économie en dépendent, directement, ou indirectement.

Le modèle socio-économique de notre île est marqué, dans ce domaine, et ce depuis ses débuts, par une saisonnalité très importante, que toutes les courbes de fréquentation démontrent.

Nous avons évoqué ici-même, à maintes reprises, l’effet de “pic” que nous subissons, et qui explique d’ailleurs un certain nombre de désagréments fortement ressentis par les Corses.

C’est pour cette raison que le PADDUC définit une ligne directrice que nous concrétisons et consolidons depuis décembre 2015 : “Établir un tourisme durable, fondé sur l’identité, largement réparti sur l’année et sur les territoires ».

Cette direction trouve sa concrétisation dans les diverses feuilles de route de l’ATC établies depuis, et dans le plan de déconcentration mis en œuvre depuis 2021, présenté et débattu à de multiples reprises. L’objectif de ces mesures est de ne plus avoir, à terme, à s’inquiéter d’une mauvaise quinzaine

en juillet, ou d'une semaine maussade en août, en faisant du tourisme une ressource intégrée au territoire, toute l'année, et profitable à un maximum de Corses.

Au regard de l'actualité, force est de constater que cet objectif n'est pas encore atteint.

Après une année 2022 post-covid intense, où la question qui revenait le plus souvent devant notre Assemblée et au sein de l'opinion publique était celle de la sur-fréquentation, le Conseil exécutif de Corse a été saisi, dès le mois de juin, d'un courrier d'alerte co-signé par la CCI, la Chambre des Métiers, et le collectif des organisations professionnelles représentant la quasi-totalité des acteurs organisés du tourisme et de l'économie insulaires.

Ce courrier d'alerte pointait des difficultés structurelles, mais également des éléments d'inquiétude conjoncturelle, notamment dans le domaine du tourisme : la baisse de fréquentation des établissements, et la baisse de la dépense touristique.

Rappelons ici que ces tendances sont également constatées dans d'autres territoires méridionaux en France et dans d'autres îles méditerranéennes.

Le Conseil exécutif de Corse a aussitôt répondu à la sollicitation des acteurs consulaires et professionnels.

Une première réunion de travail, approfondie et constructive, a été organisée le mardi 11 juillet, en présence des chambres consulaires et du Collectif des organisations, du Président du Conseil exécutif de Corse, de la Présidente de l'Office des transports, du Président de l'Adec et de moi-même, en qualité de Présidente de l'ATC.

Cette réunion a abouti à plusieurs catégories de décisions parmi lesquelles :

- 1) La construction d'un plan d'urgence relatif à la situation de 2023, à la préparation de l'année 2024, et notamment à la définition de mesures de soutien destinées aux professionnels en difficulté,
- 2) La mise en place d'ateliers de travail mixtes entre le Conseil exécutif de Corse, les chambres consulaires et le collectif sur les thèmes suivants : les transports, le crédit d'impôt et la fiscalité en général, l'emploi et la formation, la lutte contre le paracommercialisme et le remboursement des prêts garantis par l'Etat (PGE).
- 3) Enfin, nous avons acté un plan concerté concernant les évolutions et mutations nécessaires du modèle touristique à intégrer dans le processus d'évolution institutionnelle en cours de discussion entre la Corse et le Gouvernement.

Tous les participants à cette réunion ont convenu que, devant l'importance des enjeux, la seule attitude efficace et constructive était celle de la cohésion et du travail collectif.

Je ne doute pas que vous partagiez cette analyse.

Concernant les modalités du travail commun, l'ensemble des participants ont convenu d'une deuxième réunion dans les prochains jours, dès que les chiffres du mois de juillet seront disponibles, aux fins d'en tirer une analyse partagée.

Par ailleurs, plutôt qu'une nouvelle réunion au mois d'août, et a fortiori qu'une session extraordinaire à la fin de celui-ci, alors même que l'été sera toujours en cours pour les professionnels, le Collectif des organisations consulaires et professionnelles a souhaité que nous nous retrouvions début septembre pour poursuivre notre cycle de travaux, et envisager ensemble les mesures et demandes qui apparaîtront nécessaires.

L'Assemblée de Corse sera bien sûr saisie de ces travaux et de ces propositions, pour en débattre et en délibérer.

Je vous remercie.